



**ARRIVÉE
DE L'ENFANT**



**COMMENT
DÉTERMINER
VOTRE BESOIN
D'ACCUEIL?**

FICHE REPÈRE

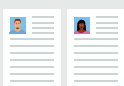


Définir votre organisation pour déterminer votre besoin

Le besoin d'accueil (volume et mode d'accueil) va être déterminé par plusieurs éléments :



1/ Votre disponibilité



2/ Votre situation d'emploi



3/ Les relais possibles (familiaux/amicaux)



4/ L'implantation et la disponibilité des modes d'accueil

Tous ces facteurs sont à prendre en compte pour évaluer le besoin d'accueil pour votre enfant.

1/ Votre disponibilité

Cette disponibilité s'entend en tenant compte :

- > du temps et des horaires de travail par exemple (temps plein/temps partiel/cession ou diminution de l'activité professionnelle/en formation/en recherche d'emploi...). Il s'agit du temps pour lesquels le recours à un mode d'accueil est primordial ;
- > du temps consacré à votre organisation familiale (courses par exemples) démarches diverses ;
- > du temps dédié aux loisirs, au ressourcement, au couple...



2/ Votre situation d'emploi

La situation d'emploi est un paramètre important pour estimer le volume d'heures nécessaire et orienter sa recherche d'un mode d'accueil.

2.1 Pour estimer le besoin horaire d'accueil :

Si vous êtes salarié : certaines entreprises par exemple (ou certains comités d'entreprise) accordent des facilités pour l'accès à un mode d'accueil (réservation de place dans des crèches ou encore don de chèques emploi service universels). Renseignez-vous auprès de votre employeur et/ou de France travail par exemple.

Si vous n'êtes pas en emploi : vous recherchez peut-être un emploi ou êtes peut-être en formation, il faut dès lors prévoir l'accès à un mode d'accueil pour vous permettre d'avoir une solution de garde dès que le besoin se présentera.

Si vous n'êtes dans aucune de ces situations : rien ne vous interdit d'accéder à un mode d'accueil. Celui-ci pourra d'ailleurs être bénéfique pour la sociabilisation de votre ou de vos enfants.

2.2 Pour choisir le lieu d'accueil de votre enfant :

Il faut étudier les déplacements quotidiens et choisir un accueil selon la formule la plus pratique pour vous :

- > à proximité de votre lieu de travail ;
- > à proximité de votre domicile ;
- > à proximité du lieu de travail de votre conjoint ;
- > à proximité d'un membre de votre famille ou d'un ami qui peut prendre le relais du mode d'accueil.

Ce choix pourra se faire en fonction notamment des temps de trajet domicile travail ou encore des horaires de travail.

Exemples



Je choisis une assistante maternelle près de mon domicile pour déposer mon enfant en pyjama le matin très tôt au vu de mes horaires de travail. Il pourra ainsi compléter sa nuit chez l'assistante maternelle.



Je choisis le mode d'accueil le plus près du lieu de travail de mon conjoint car il termine plus tôt le soir et pourra avoir plus de temps pour des moments de complicité avec notre enfant.

3/ Le recours aux relais possibles (familiaux/amicaux)

Les grands parents, les membres de la famille ou encore le réseau amical peuvent non seulement représenter une solution de « dépannage » mais également permettre de réduire le recours aux modes d'accueil tout en répondant :

- > aux souhaits de certains grands parents de garder leurs petits-enfants ;
- > aux organisations entre parents, ...



4/ L'implantation et la disponibilité des modes d'accueil

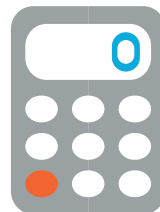
Tous les territoires ne bénéficient pas de la même offre d'accueil.

Le site monenfant.fr ou encore le relais petite enfance le plus près de chez vous pourront vous renseigner sur les lieux d'implantation des structures petite enfance (multi-accueil, crèches familiales, crèches parentales...). Ils pourront également vous fournir la liste des assistantes maternelles de votre territoire ou du territoire sur lequel vous souhaitez faire garder votre enfant.



Il est fortement conseillé de prendre rendez-vous avec le relais petite enfance de votre territoire pour obtenir tout un panier d'informations et d'offres de service notamment lorsque vous employez une assistante maternelle ou une garde à domicile.

Calculer le volume d'heures dont vous avez besoin



Lorsque tous les paramètres ci-dessus ont été étudiés, il vous faudra avoir une idée précise de votre besoin en volume d'heures d'accueil (hebdomadaire – mensuel – ou encore annuel). Et ce, quel que soit votre mode d'accueil prédéterminé.

1/ Déterminez les horaires d'arrivée et de départ de votre enfant (si vous devez faire accueillir plusieurs de vos enfants, déterminez-le besoin pour chaque enfant)

2/ Calculez le nombre d'heures dont vous avez besoin

Quels sont les horaires de garde dont vous avez besoin :

- > chaque jour de la semaine ?
- > pendant les périodes de vacances scolaires ?

À partir de quelle heure pensez-vous confier votre enfant ? À quelle heure vous ou votre conjoint allez-vous récupérer votre enfant ?

À quelle heure pouvez-vous aller chercher votre enfant ?

Exemples

Vous déposez votre enfant à 9h le matin et le récupérez à 18h. Votre horaire quotidien est de 9h.

3/ Pensez à prendre en compte

- > Si vous avez des horaires atypiques (très tôt le matin / samedi / dimanche...) ou des horaires irréguliers ;
- > vos périodes de congés mais également les périodes de fermeture de la crèche par exemple ou de congés de l'assistante maternelle.

Choisir le mode d'accueil le plus adapté a votre besoin



Il n'y a pas un mode d'accueil « meilleur » que les autres.

Il est seulement nécessaire de choisir la solution qui correspond le mieux à votre besoin.

Cette solution pourra être un accueil individuel assistante maternelle ou garde à domicile) ou un accueil collectif. Dans certains cas, un mixte de plusieurs solutions d'accueil sera nécessaire ou souhaitable.

Différents modes d'accueil du jeune enfant (crèches, assistantes maternelles, gardes d'enfants à domicile, etc.) peuvent être proposés selon vos besoins et ceux de votre famille ainsi que l'offre présente et disponible.

Renseignez-vous auprès du relais petite enfance le plus proche de chez vous.

Pour en savoir plus

Rendez-vous sur caf.fr et monenfant.fr

